



Août 2020

N° 2020 - 08

Les ferries sont de retour, les bruits et fumées aussi

Durant le confinement dû au Covid 19, du 16 mars au 11 mai, les activités des transports maritimes, terrestres et aériens étaient au point mort. Des riverains du port et des adhérents nous ont fait part de leur étonnement, pas d'activités, pas de fumées. Les balcons et appartements nécessitaient beaucoup moins d'entretien, les dépôts quotidiens de suies noires ayant disparus. Depuis le retour accentué des ferries, les riverains en dépit du passage au fioul le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre des navires de la Corsica Ferries, se plaignent tout en nous adressant des photos où les panaches noirs des navires jaunes ressortent violemment et en affirmant que les suies sur les balcons et dans les appartements sont revenues. Ce constat de bon sens prouve tout simplement que le passage au diesel marin à 0,1% de teneur en soufre n'est pas suffisant. Il reste les suies, les particules fines et ultra-fines, les oxydes d'azote (NOx) dont le dioxyde est particulièrement dangereux et nocif (NO2) et le CO2 qui participe au réchauffement climatique.



Des solutions sont possibles

Plusieurs compagnies de ferries ont engagé des transformations de leurs navires.

A Marseille, La Corsica Linea (navires rouge et blanc) prévoit la pose de scrubbers sur les cheminées de ses ferries. Ces filtres géants, dits « épurateurs d'air » permettent d'utiliser les fiouls les plus polluants (3,5% et 1,5 % de teneur en soufre) Le soufre est bien filtré, mais le reste demeure. Parmi les navires utilisant cette technologie, 72% d'entre eux renvoient purement et simplement l'eau souillée en mer. C'est donc la transformation d'une pollution aérienne en pollution marine. La Méditerranée déjà fragilisée par les activités humaines n'a pas besoin de ce surplus. Toujours à Marseille, La Méridionale (navires bleu et blanc), met en place une autre technologie, les filtres à particules qui sont plus efficaces en utilisant le carbonate de soude. Toutefois, même si une partie est récupérable, il reste une galette de produits toxiques et les précisions sur le retraitement de ces déchets manquent.

Toutefois, les deux compagnies la Corsica Linea et la Méridionale ont électrifié leurs quais à Marseille de façon à ce que leurs navires puissent arrêter leurs moteurs principaux et que les moteurs auxiliaires utilisent l'électricité fournie par le Grand Port Maritime de Marseille.

Les petits paquebots très esthétiques et de qualité de la compagnie du Ponant, ainsi que les ferries de la Grimaldi Lines, utilisent un



système hybride de générateur-accumulateur d'électricité. Durant la traversée les générateurs accumulent l'électricité qui est restituée lors de manœuvres et à quai.

Ces deux dernières solutions, en attendant les nouveaux navires peu polluants, seraient idéales pour le port de Nice et la rade de Villefranche diminuant drastiquement les fumées des navires. Autre avantage, elles permettraient à La France de prouver tant à la Cour de Justice de l'Union Européenne qu'au Conseil d'État que les condamnations récentes du 24 octobre 2019 et du 12 juillet 2020 sont comprises et des actions concrètes sont menées.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@angaev.fr



Alimentation électrique à quai pour tous les navires au port de Nice

Après l'inauguration en août 2019 des alimentations électriques pour 2 grands yachts sur le quai Lympia, et avec une participation conséquente de la région, on pourrait espérer que toutes les petites et moyennes unités de croisière ainsi que les méga-yachts puissent se raccorder électriquement d'ici fin 2021.

Toutefois, le flou persiste pour les navires de croisière tels que l'Amadea (1991, 130 m, 624 passagers) ou l'Amara (1988, 204 m, 835 passagers) ainsi que pour les ferries, pollueurs majeurs. Après notre 1^{er} courrier de janvier 2020, nous avons sollicité à nouveau pour la 3^{ème} fois la CCI et la Capitainerie pour obtenir le plan d'électrification du Port de Nice (quai, date, navire) et restons en attente de ce plan.

La Métropole s'engage pour des ports propres



Surveillance de la qualité de l'air et citoyenneté

Dans la précédente Brève de Lympia, était présentée la concertation qui réunit AtmoSud, la Métropole Marseillaise et le réseau associatif FNE 13 (Bouches du Rhône) pour que les citoyens participent à la mesure de la qualité de l'air. A Toulon, les réseaux associatifs ont bien avancé sur un projet semblable. L'ANQAEV reste au contact pour qu'à Nice, nous puissions développer un tel réseau citoyen. Des capteurs de surveillance de la qualité de l'air seraient distribués aux citoyens dans divers quartiers et les résultats quotidiens enregistrés pour des analyses, études et comparaisons.

Incivilités et violences au port de Nice : la question des bancs

Dans la Brève de Lympia n°7 de juillet 2020, nous avons indiqué qu'une amélioration de la situation avait eu lieu cet été à la suite des actions de la Municipalité, du Député de la circonscription et de la Préfecture ainsi que des opérations concertées de la police nationale et de la police municipale.

Toutefois, parmi ces actions, l'enlèvement de bancs le long du boulevard Franck Pilatte a probablement joué un rôle positif. Toutefois, avec la fin d'une période estivale temporairement troublée, il serait légitime de rendre aux Niçois, promeneurs, touristes, et plus particulièrement, aux personnes âgées et handicapées qui en ont grand besoin, l'usage des bancs supprimés.

La mairie propose plusieurs moyens pour signaler des incivilités.

- Police Municipale : Tel : **04 93 53 53 53**
- *Allo Mairie* : Tel : **3906**, email : 3906@nicedazur.org et surtout l'application *Allo Mairie* sur votre smartphone <https://aplink.nicedazur.org/am/page/webhub.html>



Adhérents actuels et futurs de l'ANQAEV : Notez la date du 11 décembre 2020

Suite à la parenthèse Covid-19, l'exercice administratif de l'association qui devait se terminer le 31 mai 2020 est prolongé jusqu'au 31 décembre.

⇒ **L'Assemblée générale est prévue le 11 décembre 2020 à 17h30 à la Goëlette.**

L'appel à cotisations pour le prochain exercice aura donc lieu en décembre 2020.

Le bureau s'est agrandi avec Mme Corinne Joffre, MM Jean-Jacques Bernadac et Christian Pettini.

Le bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- contact@anqaev.fr